

Appel à candidatures

Résidence d'artiste et ateliers de médiation Art & Sciences

Appel ouvert du 28 octobre au 28 novembre 2024.

Dans le cadre d'une réflexion sur les relations entre arts et sciences, la Cellule Arts, Sciences et Innovation et Réjouissances lancent un appel à candidatures pour un projet de résidence d'artiste plasticien·ne d'une durée de deux mois (entre janvier et décembre 2025 / pas d'obligation de deux mois d'affilée) en relation avec des scientifiques de l'Université de Liège. Cette résidence aura lieu dans le cadre du projet Interreg Grande Région GRACE.

Projet Interreg Grande Région VI GRACE (Greater Region Artistic and Cultural Education)

Le projet GRACE – Interreg VI Grande Région réunit 25 partenaires socioculturels de la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg. Sur 3 ans, GRACE vise à promouvoir une éducation artistique et culturelle avec des actions transfrontalières pour les habitants de la Grande Région, visant à renforcer le sentiment d'appartenance et à valoriser le patrimoine culturel. En impliquant le public à travers l'art urbain, les spectacles vivants et l'art numérique, GRACE innove sur la place du public dans les œuvres artistiques. Des formats inclusifs seront développés pour atteindre un public large, y compris les populations vulnérables. GRACE encourage la multiculturalité, le multilinguisme, l'intergénérationnel et l'écologie, tout en offrant une plateforme d'échange et de collaboration pour développer de nouvelles méthodes d'éducation artistique et culturelle.



1. Cadre général

a. Le projet

Résultant de deux siècles de recherche et d'enseignement, bénéficiant parfois de legs ou d'acquisitions, les collections universitaires sont des témoins majeurs de la démarche scientifique et des diverses manières d'interroger le réel au fil du temps. En tant que lieu historique et emblématique de la production et de l'animation des connaissances, il est du devoir de l'Université de conserver durablement les traces, les sources, les œuvres qui permettent à ces différentes formes de connaissance de se construire, de s'éprouver, de se partager. Les collections de l'Université de Liège, issues de tous les domaines et provenant des quatre coins du monde, sont exceptionnelles.

En s'appuyant sur les pièces des collections, le Pôle muséal et culturel entend donner à voir et à comprendre le processus complexe de l'élaboration du savoir scientifique. La science, mais aussi l'art, en ce qu'ils sont des pratiques de questionnement, de doute et d'invention, apportent leur écot à notre compréhension du monde et aux grands enjeux de société.

Ce projet de résidence entend créer un espace propice à la réflexion et à la création d'œuvres autour des collections universitaires pour interroger les relations possibles entre arts et sciences à travers un dispositif original qui intègre différents publics dans le processus et qui articule créations artistiques, recherches scientifiques et médiation culturelle.

A partir d'un champ d'action très ouvert, il s'agit de créer un espace inédit où artistes et scientifiques peuvent partager, échanger, s'enrichir mutuellement pour donner lieu à des pratiques, des registres d'expression qui ne seraient ni purement « scientifiques » ni purement « artistiques ».

b. Les objectifs

Le projet entend :

- Valoriser le travail d'artistes plasticien·nes qui s'intéressent d'une manière ou d'une autre aux sciences, que ce soit pour les questionner en tant que telles, en interroger



les pratiques ou pour faire usage des avancées technologiques et de méthodes scientifiques au sein même de leur production artistique.

- Encourager les publics à développer une approche créative dans une démarche d'éducation artistique et culturelle.
- Encourager la création d'œuvres en lien avec les sciences.
- Faciliter l'accès des artistes aux sciences et à la recherche.
- Conscientiser et ouvrir le regard sur les pratiques scientifiques de toutes sortes.
- Sensibiliser le public à la perméabilité réciproque des démarches scientifiques et artistiques.
- Mettre en avant le patrimoine de la Grande Région et les collections de l'Université de Liège.

c. Les porteurs de projet

Pôle muséal & culturel

Depuis 2019, les collections scientifiques, les musées universitaires et les acteurs de la diffusion des savoirs de l'Université de Liège sont réunis au sein d'un Pôle muséal et culturel. Ce Pôle muséal & culturel rassemble 7 musées, des collections scientifiques et des structures de médiation des connaissances.

Réjouissances

Réjouissances est la cellule de diffusion de la culture scientifique et technologique de l'ULiège. Ses objectifs sont de partager et animer les connaissances produites au sein de l'université, diffuser les sciences et les technologies auprès du grand public tout en mettant en œuvre des modalités de médiation renouvelées et efficaces. Elle joue ici, entre autres, le rôle d'interface entre les scientifiques et les artistes.



Cellule Art, Sciences et Innovation

La cellule se veut internationale, génératrice de ponts entre les disciplines artistiques et scientifiques, tout en promouvant l'innovation. Elle a participé activement à plusieurs projets de coopération européenne, dans le cadre des projets Interreg Grande Région, avec des initiatives comme Smartlight Hub ou Noé Noah. Actuellement, elle se consacre pleinement au projet Interreg GRACE, qui cherche à mettre en valeur le patrimoine de la Grande Région et à encourager le développement de l'éducation artistique et culturelle, notamment par le biais de résidences d'artistes.

2. Déroulé de la résidence

L'artiste mènera la résidence en collaboration étroite avec un laboratoire de recherche ou différents scientifiques de l'Université de Liège. Le choix et les conditions de la restitution publique (œuvre, exposition, présentation publique...) de la résidence seront laissés à l'appréciation de l'artiste en concertation avec le(s) scientifique(s) et les porteurs du projet. Un calendrier précis établissant les différentes phases de la résidence sera établi avec l'artiste au début de la résidence.

a. Lieux, dates et durée de la résidence

Durée totale de deux mois sur place. Dates à convenir avec l'artiste entre le 1er janvier et le 15 décembre 2025. La durée de résidence peut être continue ou fractionnée en plusieurs séjours. La présentation des résultats (quelle que soit leur forme) devra aussi avoir lieu ou commencer durant cette période.

Lieu : les différents campus de l'ULiège, Liège, Belgique.



b. Engagements de l'artiste

L'artiste s'engage à :

- Se consacrer au projet et rester sur le lieu de résidence pendant la majeure partie de la durée prévue.
- Mettre tout en œuvre pour collaborer au mieux avec le(s) scientifique(s).
- Proposer une restitution publique (œuvre, exposition, présentation...) au plus tard le dernier jour de la résidence, soit le 01 décembre 2025.
- Se rendre disponible pour des rencontres avec différents publics dans une optique d'éducation culturelle et artistique.
- Se rendre disponible pour rencontrer des partenaires ou acteurs des mondes artistiques, culturel et scientifique.
- Se rendre disponible pour rencontrer des partenaires transfrontaliers du projet Interreg GRACE.
- Rendre compte régulièrement (au minimum 2 fois par mois) aux porteurs de projet de l'état d'avancée de la résidence.

c. Résultats

La recherche, la collaboration et le processus étant ici primordiaux, la résidence peut constituer une étape de travail dans une recherche déjà entamée ou naissante, sans qu'il soit attendu de l'artiste qu'elle ou il produise un projet définitif et pleinement abouti. Cependant, une restitution publique (œuvre, exposition, présentation...) présentant les résultats de la résidence est attendue.

3. Conditions d'accueil de l'artiste

a. Rémunération de l'artiste

Le montant des honoraires est de 20 000 € TTC (incluant le logement, le per diem, les matériaux pour la création et la restitution). La prestation sera payée sur la base d'une facture ou demande de paiement légale établie par l'artiste.



Cette somme pourra être versée selon les prestations intermédiaires (maximum en 4 tranches).

4. Sélection des candidat·e·s

a. Éligibilité des candidat·e·s

Le candidat·e· doit :

- Être en mesure d'établir une facture ou une demande de paiement légale aux porteurs du projet.
- Être disponible aux dates et aux lieux pour la durée définie.
- Avoir au minimum 18 ans au moment où commence la résidence Aucun critère de nationalité n'est imposé.
- Être capable de s'exprimer en français ou en anglais.
- Être titulaire d'une assurance type responsabilité civile ou professionnelle.
- Être en possession d'un certificat de bonne vie et mœurs vierge.

b. Critères de sélection

Les candidatures seront jugées sur la pertinence du projet par rapport à la thématique des collections universitaires dans une optique Arts & Sciences, sur l'originalité du projet, sur l'adéquation de celui-ci avec les domaines de recherche représentés au sein de l'Université de Liège, de la créativité dans l'approche de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que de la prise en compte des enjeux transfrontaliers.

c. Dossier de candidature à remettre

Une présentation écrite du projet de maximum 2 pages qui comprendra notamment :

- Une description du projet de résidence et de la restitution envisagée
- La mention et l'explication de l'intérêt pour un ou plusieurs champs de recherche scientifique envisagés



- Une description de la méthodologie de travail envisagée, en particulier pour la collaboration avec les scientifiques

En plus de ces deux pages, il est attendu les pièces suivantes :

- Le curriculum vitae de l'artiste
- Un portfolio artistique comportant des exemples d'œuvres déjà réalisées, des vues d'exposition, des textes, des revues de presse, etc.
- Une copie d'une pièce d'identité de l'artiste

Le tout doit être rédigé en français ou en anglais.

d. Modalités d'envoi et délai

Le dossier de candidature doit être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : sciences@uliege.be. La date limite pour déposer sa candidature est fixée au 28 novembre 2024 à minuit (heure de Bruxelles). Un accusé de réception par e-mail sera envoyé dans un délai d'une semaine après réception des dossiers.

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront recevables.

e. Jury et sélection

La sélection de l'artiste se fera sur la base d'une présélection de dossiers de candidature répondant aux critères d'éligibilité définis dans le présent appel. Suite à cette présélection, un entretien sera organisé avec les artistes présélectionné-es pour convenir précisément du champ de recherche scientifique retenu en fonction des possibilités offertes par l'ULiège. Le jury sera composé d'au moins un-e représentant-e du Pôle muséal & culturel, un-e représentant-e de Réjouissiences, un-e représentant-e de la Cellule Arts, Sciences & Innovation et de trois représentant-e-s transfrontaliers du projet Interreg GRACE.



5. Calendrier

- 28 novembre à minuit : date limite de candidature
- Entre le 28 novembre et le 2e décembre : réunion du jury et choix de l'artiste
- Au plus tard le 15 décembre : notification à l'artiste retenu·e et annonce de son nom
- Entre le 1er janvier et le 1er décembre 2025 : déroulement de la résidence et des ateliers (dates précises à convenir avec l'artiste retenu·e)

6. Conditions générales

a. Annulation

En cas d'annulation de sa participation par l'artiste, pour quelque motif que soit, aucun dédommagement ne lui sera offert.

En cas d'annulation de la résidence par les porteurs de projet, pour quelque motif que soit, aucun dédommagement ne sera offert à l'artiste hormis le remboursement de ses frais de déplacement déjà engagés sur la base de pièces justificatives.

b. Liberté de diffusion, Cession de droits d'exploitation et Communication

Les partenaires du projet jouissent d'une totale liberté de diffusion des livrables produits dans le cadre de la résidence.

Le candidat sélectionné accepte de céder, sous son nom, aux partenaires les droits de représentation de l'œuvre ainsi créée (y compris dans sa forme finale si elle a évolué pendant les ateliers de co-création organisés pendant la période de diffusion) pendant toute la durée du programme INTERREG VI GRACE notamment à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous



toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Il s'engage à mentionner « INTERREG VI - GRACE » sur sa communication autour de l'œuvre et selon les modalités qu'il lui seront communiquées par les organisateurs.

c. Droits de la propriété intellectuelle

Le candidat certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présentera. Le candidat garantit aux organisateurs que son œuvre ne comportera pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il détiendra les droits et autorisations nécessaires, notamment pour le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteurs pour les morceaux de musique qui seraient diffusés. En cas de création sonore, le candidat déclare que sa création ne sera pas déposée à la SACEM. En conséquence, les partenaires n'auront pas à leur charge les droits d'auteur ni le paiement de ceux-ci.

7. Contacts

Toute question concernant le présent appel peut être adressée à l'Université de Liège : marie.genin@uliege.be .

